

RATIOS D'ENDETTEMENT ET GESTION ACTIVE DE LA DETTE

Après avoir situé le niveau d'endettement de la commune grâce à divers ratios financiers, une analyse détaillée du portefeuille d'emprunts (via le «profil de la dette») permettra d'adopter des mesures concrètes pour une gestion dynamique et optimale de la dette en fonction d'un profil de risque choisi et maîtrisé.

RATIOS D'ENDETTEMENT

De très nombreux ratios peuvent être utilisés pour appréhender le niveau relatif de l'endettement communal. On distingue les ratios qui portent sur l'encours de la dette de ceux qui portent sur les charges financières. Il convient également d'être attentif aux divers concepts et périmètres de la dette communale.

Parmi les ratios les plus courants, mentionnons :

- > **Dettes LT part propre/population** - Cet indicateur élémentaire consiste à rapporter l'encours de la dette directe communale (hors prêts part État et pour tiers) à la population.
- > **Dettes LT part propre/cash flow opérationnel** - Ce ratio indique le nombre d'années nécessaires à une commune pour rembourser ses emprunts, dans l'hypothèse où le résultat de caisse découlant du fonctionnement courant de la commune (cash flow opérationnel) reste constant.
- > **Ratio d'endettement** - Ce ratio met en rapport l'ensemble de la dette actuelle «part propre» et «tiers» et le volume de recettes ordinaires corrigées du même exercice. Il s'agit donc de comparer un état (l'endettement) à un flux (les recettes). Le ratio détermine donc le nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser l'intégralité de sa dette, si elle y consacrait l'entièreté de ses recettes.
- > **Charges d'emprunts part propre/recettes corrigées** - Ce ratio indique dans quelle mesure les recettes communales sont affectées au paiement des charges de la dette. Il indique le «poids» de la dette sur le fonctionnement courant de la commune (service ordinaire).

- > **Charges d'emprunts part propre/cash flow opérationnel** - Ce ratio indique dans quelle mesure le cash flow opérationnel suffit à couvrir les charges du financement «externe» de la commune (amortissements et charges d'intérêt).

PROFIL DE LA DETTE

Deux emprunts, et a fortiori deux portefeuilles d'emprunts, d'un montant comparable peuvent présenter des caractéristiques très différentes quant au taux, à leur durée, aux périodes de révision. L'exposition au risque, la sensibilité de la dette à l'évolution des taux d'intérêt, et in fine l'impact potentiel sur le budget ordinaire des communes peuvent varier très sensiblement d'une commune à l'autre (même si elles présentent des ratios d'endettement a priori comparables).

Afin de donner une image claire et structurée du portefeuille de crédits, un outil d'analyse est indispensable. Ce «profil de la dette» reprendra :

- > les indicateurs clés : types d'emprunts, solde restant dû, nombre de prêts, taux moyen et durée moyenne
- > un calendrier journalier et trimestriel des révisions, subdivisé par type d'emprunts
- > l'évolution annuelle du solde restant dû et des charges, en respectant la distinction entre le montant annuel des tranches de capital et celui des intérêts
- > la répartition des emprunts selon la périodicité de révision.



GESTION ACTIVE DE LA DETTE

Une analyse complète de la dette ne se résume cependant pas à un état des lieux chiffré du portefeuille de crédits mais doit pouvoir s'inscrire dans une optique de gestion dynamique et optimale des charges d'intérêt, en tenant compte d'un profil de risque donné. En effet, les marchés financiers sont en perpétuelle évolution et la structure de la dette change continuellement. Il convient dès lors d'anticiper l'évolution des charges d'intérêt et de prendre les mesures qui s'imposent.

Une gestion active de la dette vise précisément à recourir à différentes techniques financières afin de saisir les opportunités des marchés financiers et d'atteindre une combinaison des objectifs suivants:

- > Maîtriser le risque de taux
- > Optimiser la composition du portefeuille de la dette
- > Créer de nouvelles marges budgétaires en réduisant le coût de financement
- > Ajuster l'évolution des charges financières à celles des recettes communales